



BULLETIN D'INSCRIPTION

VOTRE CONTRAT DE RESERVATION VOUS SERA RETOURNE
A RECEPTION DE CE BULLETIN DUMENT COMPLETE

YOGA & MEDITATION – TREK AU PIED DE L'EVEREST

Sur la base de 8 participant.e.s

DU 16 AU 29 MARS 2024 – AU DEPART DE PARIS

Prix par personne : 3 215 € / En individuel : 3 435€ (*)

***prix susceptible d'évolution suivant les suppléments vols**

NOM & PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL & VILLE : _____

TELEPHONE : _____

_____ MAIL : _____

AEROPORT DE DEPART (autre que Paris) : _____

PARTICIPANTS – NOMBRE DE PERSONNES (un bulletin par participant) :

NOM ET PRENOM : _____

NOM ET PRENOM : _____

LOGEMENT EN CHAMBRE :

– TWIN / DOUBLE à partager avec : _____

– INDIVIDUELLE

CONDITIONS DE PAIEMENT PAR PARTICIPANT.E.

1^{er} acompte :

A la signature du présent bulletin d'information, versement d'un acompte de 30% du prix du séjour par personne, soit :

805 € - Huit cent cinq euros

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV (frais de dossier en sus)
 Carte bleue vad Virement bancaire

2^{ème} acompte : Au 16 décembre 2023 :

805 € - Huit cent cinq euros

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV (frais de dossier en sus)
 Carte bleue vad Virement bancaire

3^{ème} acompte : Au 16 janvier 2024 :

805 € - Huit cent cinq euros

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV (frais de dossier en sus)
 Carte bleue vad Virement bancaire

Solde : Un mois avant le départ :

800 € - Huit cents euros

1020 € - Mille vingt euros (pour indiv.)

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV (frais de dossier en sus)
 Carte bleue vad Virement bancaire

CONDITIONS D'ANNULATION DU SEJOUR

Si l'annulation totale du voyage venait à être notifiée par le client, l'agence serait en droit de percevoir une pénalité ainsi calculée :

- A la signature du contrat :
 - Billet d'avion non remboursable, y compris les taxes aéroportuaires ;
- Entre la date de signature du contrat et le 16 février 2024 :
 - Billet d'avion non remboursable et pénalité de 885 € ;
- Après le 16 février 2024 : Billet d'avion non remboursable et 100 % de frais

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES :

L'entrée au Népal est soumise à l'obtention d'un visa. Des visas touristiques à entrées multiples peuvent être obtenus à l'ambassade du Népal à Paris, à l'arrivée à l'aéroport de Katmandou ainsi qu'aux bureaux d'immigration aux frontières terrestres (se munir de deux photographies d'identité). Les voyageurs sont priés par les services de l'immigration népalaise de se munir de 200 dollars ou l'équivalent en Euros en espèces pour le paiement de leurs visas à l'arrivée, le système de paiement en ligne générant de longues files d'attente.

Le visa ne peut être apposé que sur un passeport dont la durée de validité est supérieure ou égale à six mois.

A ce jour, ces visas peuvent être prolongés sur place par périodes d'un mois, contre l'acquittement d'une taxe, et jusqu'à concurrence d'un séjour maximal de 150 jours par année civile.

Covid-19 Avis aux voyageurs – Au 30 octobre 2023

L'ensemble des restrictions sanitaires a été levé.

SOUSCRIPTION ASSURANCE : ASSURANCE MULTIRISQUE + 90 € : Oui Non

Si vous êtes détenteur d'une carte GOLD ou VISA PREMIER, dans ce cas vous n'avez pas besoin d'une assurance annulation, dans le cas où une partie ou la totalité du séjour a été payée par cette carte.

Fait à _____ le _____

Signature du client

Vos contacts :

CHRISTINE (Responsable agence) ou FRANCE (Accompagnatrice)